

RÈGLEMENT

RUNNING 66 et la VILLE DE COLLIOURE

Vous invitent

DIMANCHE 22/12/2022 - PLACE DU PORT de COLLIOURE À

LA CORRIDA DE NOËL

COURSE DE 6km

DÉPART : ENFANT DÉPART 11h • ADULTES 10h

Art 1 : La distance de la course est de 6 km

Art 2 : Les frais d'inscription sont fixés à 8 euros par personne

Art 3 : Le certificat médical n'est plus obligatoire.

Cependant les coureurs non licenciés doivent impérativement se rendre sur ce lien https://pps.athle.fr/users/sign_up et créer leurs parcours prévention santé.

Art 6 : Inscriptions en ligne via **centre chrono sports**.

Art 7 : Récompense pour les trois premiers homme et femme + les premiers de chaque catégorie.

Art 8 : Une tombola sera organisée à l'issue de la course, après les podiums.

Art 9 : Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la compétition. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vos et/ou dégradations.

Art 10 : En cas de force majeure ou de circonstances mettant en jeu la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 11 : Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur et ses ayants droit tel que les médias ou partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière.